

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE JARZÉ VILLAGES

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale ;

VU l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage ;

VU la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

VU l'arrêté municipal 2023-231 portant réglementation de l'éclairage public sur la commune de Jarzé Villages ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'à certains heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté municipal 2025-210 portant réglementation de l'éclairage public sur la commune de Jarzé Villages.

ARTICLE 2 : Les conditions d'éclairement nocturne sur l'ensemble du périmètre de la commune de Jarzé Villages sont modifiées à compter du 1^{er} septembre 2026, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.

ARTICLE 3 : Pour la période du **1^{er} septembre au 30 avril de chaque année, l'éclairage public sera éteint, de 21h à 6h30 du dimanche au jeudi et de 23h à 6h30 le vendredi et samedi sur l'ensemble du territoire de la commune de Jarzé Villages.**

ARTICLE 4 : Pour la période du **1^{er} mai au 31 août de chaque année, l'éclairage public sera totalement éteint** sur l'ensemble du territoire de la commune de Jarzé Villages.

ARTICLE 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jarzé Villages le 04 août 2026

Le Maire, Elisabeth MARQUET

